



HAL
open science

La traite négrière dans les manuels du cycle 3

Iyad Aït Razzouk

► **To cite this version:**

| Iyad Aït Razzouk. La traite négrière dans les manuels du cycle 3. Education. 2021. dumas-03891427

HAL Id: dumas-03891427

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03891427>

Submitted on 9 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

Présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 1^{er} degré, Professeur des Ecoles

La traite négrière

Dans les manuels du cycle 3

Présenté par

AIT RAZZOUK Iyad

Sous la direction de Monsieur Antonio Gonzales
Professeur d'Histoire romaine,
Membre de l'Académie Europeae

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements aux personnes qui ont permis la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je souhaite remercier mon directeur de mémoire, Antonio Gonzales, membre de l'Académie Europeae et professeur d'Histoire romaine à l'Université des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société, pour sa disponibilité, son aide qu'il m'a consacré ainsi que les outils méthodologiques qu'il m'a apporté dans le cadre de mes recherches.

Dans un second temps, je tiens à remercier ma famille pour le soutien et l'aide qu'ils m'ont apporté tout au long de l'élaboration de mon mémoire.

Enfin, souhaite remercier la Bibliothèque Universitaire Education ainsi que les enseignants qui m'ont permis d'alimenter mon corpus de manuels d'Histoire de cycle 3 afin d'avoir un nombre assez large de données dans le but de réaliser une analyse en conséquence.

Sommaire

Remerciements	3
Introduction	5
Partie 1 : Phase d'approfondissement du sujet.....	6
I) L'histoire de la traite négrière	6
a) Définition de la traite négrière	7
b) Les raisons de la traite négrière	8
c) Le Commerce Triangulaire	9
II) Le long chemin vers l'abolition de la traite négrière.....	12
a) Le développement du mouvement humaniste.....	13
b) Le cas des colonies françaises des Antilles.....	14
c) L'abolition progressive en France.....	16
III) Le devoir de mémoire	17
a) La mémoire de la traite négrière en France.....	17
b) Les débats qui divisent le monde historien	19
Partie 2 : Phase d'analyse.....	21
I) La traite négrière dans le cadre scolaire	22
II) Méthodologie d'analyse	24
III) Restitution de donnée.....	25
IV) Exploitation des données	33
a) Analyse quantitative.....	33
b) Détail des documents présents dans les manuels	35
c) Etude comparative.....	37
Partie 3 : Proposition de séquence.....	41
Conclusion.....	47

Introduction

Dans le cadre de l'élaboration de mon mémoire en vue de l'obtention d'un Master MEEF sur le site de l'INSPE de Besançon, j'ai choisi de traiter le sujet de l'esclavage dans les manuels de cycle 3.

Ma réflexion s'est portée sur le sujet de l'esclavagisme et de la traite négrière car c'est une composante essentielle dans l'histoire de l'humanité. En effet, aujourd'hui encore cette thématique se retrouve au cœur de nombreuses polémiques et débats médiatiques. Notamment concernant son enseignement dans les écoles, à travers les manuels scolaires. Mais également, en référence aux conséquences économiques et sociales, de ces siècles de traite négrière, sur notre société actuelle. J'ai donc profité de mon opportunité de réaliser un mémoire de recherche au sein de mon Master des Métiers de l'Enseignement pour développer cet objet d'étude.

À l'aide d'une étude comparative de manuels scolaires de cycle 3, je m'intéresserai exclusivement à des manuels édités après la loi Taubira et donc à partir des programmes de 2002. De ce fait, je vais comparer l'évolution des contenus et leur présentation à travers les trois réformes des programmes, à savoir 2002, 2008 et 2016. L'objectif de ce mémoire de recherche étant de comparer différentes données statistiques sur la présence de l'esclavage dans les manuels scolaires de cycle 3 et de constater son évolution à travers les différentes réformes, depuis son instauration dans les programmes scolaires.

Afin de mener à bien ce projet, je procéderai en trois parties. Celles-ci traiteront des sujets suivants : une phase d'approfondissement du sujet, une phase d'analyse et enfin une élaboration de séquence scolaire sur le sujet de l'esclavage.

Partie 1 : Phase d'approfondissement du sujet

Dans cette partie théorique, trois dimensions semblent être fondamentales à traiter. Tout d'abord, la première dimension concerne le sujet de l'esclavage et plus précisément la traite négrière hors contexte scolaire. Ce point se consacrera à étudier l'histoire de celle-ci et les savoirs scientifiques concernant le sujet. Puis, dans un second temps, nous étudierons la période de son abolition en France ainsi que dans ses colonies. Pour terminer cette première partie, nous nous consacrerons à développer la période post-abolition afin de comprendre les commémorations actuelles dans la société.

D) L'histoire de la traite négrière

Dans ce point consacré à l'histoire de la traite négrière, nous définirons dans une première partie ce qu'est la traite négrière tout en la différenciant du terme de « l'esclavage ». En effet, dans notre société la confusion entre ces deux termes est souvent présente. Il s'agira alors de définir distinctement ces deux notions afin de ne plus les confondre.

Pour comprendre les raisons d'un tel fait marquant dans l'histoire de l'humanité, il est important d'exposer et de comprendre le contexte historique de l'époque. Effectivement, dans notre société actuelle, de tels actes sont inconcevables. Mais le contexte sociétal ainsi que les mœurs de l'époque ont poussé une partie de la population mondiale à réaliser ces actes inhumains.

Nous verrons enfin le processus de commerce triangulaire qui a été mis en place entre les différentes grandes puissances économiques de l'époque. Les procédés, les différents acteurs ainsi que les échanges qui étaient réalisés durant cette période seront décrits dans cette partie.

a) Définition de la traite négrière

Dans un premier temps, nous savons que l'esclavage existe depuis des millénaires. En effet, nous pouvons penser à l'Égypte antique, où les pharaons faisaient travailler leurs esclaves afin d'ériger leurs palais et monuments. Cette notion se retrouvait également chez le peuple Romain qui réduisait en esclavage ses prisonniers de guerre. De même pour la population de Grèce Antique, qui était pourtant connue pour être la première république, où les esclaves étaient des éléments essentiels pour l'essor de la civilisation grecque. Effectivement, de célèbres philosophes antiques en parlent, « *il est évident qu'il y a par nature des hommes qui sont libres et d'autres qui sont des esclaves, et que pour ceux-ci, la condition servile est à la fois avantageuse et juste.* »¹. Aussi, cette forme de soumission permettait une hiérarchie sociale entre les classes. En effet, durant la Grèce Antique, il était naturel et juste pour les Grecs d'asservir les peuples Barbares ; « *Oui, le Grec au Barbare a droit de commander, puisque la nature a voulu que Barbare et esclave ce fût tout un.* »².



*Esclaves. III^{ème} siècle ap. J.-C. Izmir, Turquie.
Ashmolean Museum, Oxford.*

De plus, l'étymologie du terme « esclave » provient du latin médiéval « sclavus », utilisé pour la première fois au Moyen-Âge à Venise, afin de désigner les prisonniers Slaves d'Otton le Grand, fondateur du Saint-Empire romain Germanique.

Ainsi, bien que l'esclavagisme de nos jours soit un terme à connotation négative, il a permis à ces grandes civilisations de se développer. Il est vrai que la soumission d'un homme à un autre n'était pas contestée, notamment par les religieux, puisque certains hommes de l'époque évoquaient l'esclavage comme quelque chose de « naturel ». En effet, on peut prendre appui sur des œuvres cinématographiques telles que le film *Amistad*, réalisé par Steven Spielberg en 1997 et basé sur des faits réels, pour justifier le fait que la vision de l'esclavage se retrouvait même dans la Bible, où certains voyaient une soumission d'Eve à Adam. Par ailleurs, cet asservissement de l'homme sur la femme se retrouve dans les paroles de grands poètes antiques comme Homère : « *Chacun à part gouverne en maître ses femmes et ses fils* »³.

¹ Aristote, *La politique*, IV^{ème} siècle av. J.-C

² Euripide, *Iphigénie à Aulis*, 405 av. J.-C

³ Aristote, *La politique*, IV^{ème} siècle av. J.-C

Dans un second temps, il est important de différencier les termes d'esclavage et de traite négrière. Effectivement nous l'avons expliqué ultérieurement, l'esclavage représente la soumission d'un homme ou un peuple à un autre. En revanche, la traite négrière, d'après différentes sources encyclopédiques, désigne le commerce d'humains, notamment d'esclaves, dont vont être victimes les populations Africaines durant plusieurs siècles. Encore aujourd'hui, les deux termes sont étroitement liés, voir considérés comme synonymes.

La traite négrière sera divisée en trois traites durant l'histoire : la traite orientale avec la déportation d'esclave vers le Moyen-Orient, la traite intra-africaine et enfin la traite Atlantique ou traite Occidentale. En effet, cette dernière nous intéressera principalement dans le cadre de ce mémoire, avec la mise en place du Commerce Triangulaire, assurant un moyen d'échange entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique afin d'approvisionner le Nouveau Monde⁴ en main d'œuvre.

La traite négrière aura pour conséquence de créer chez l'humain une hiérarchisation entre les « races », ce qui conduira jusqu'à nos jours au racisme entre Homme blanc et noir⁵. De ce fait, il y aura une hiérarchisation entre les « races » mais également, comme vu précédemment, entre les classes sociales.

b) Les raisons de la traite négrière



*Le Nouveau Monde tout en couleur de
Théodore de Bry, 1594*

La traite négrière est née des grandes découvertes européennes vers d'autres continents au cours du XV^{ème} et XVI^{ème} siècle, notamment par les conquistadors espagnols et portugais. De plus, les premières évocations du terme d'« esclavage » suite à ces conquêtes, sont liées à la soumission des peuples autochtones amérindiens. En effet, les Européens vont avoir un impact conséquent sur ces populations locales, de par des violences physiques, l'exploitation de ceux-ci mais également dû au fait de l'arrivée de maladies européennes encore inconnues des amérindiens et qui décimeront une bonne partie de leur population. Très vite, le sujet de la mise en esclavage des populations amérindiennes sera mis en avant. De ce fait, l'Espagne rentrera dans un débat national pour s'opposer contre l'exploitation des Indiens.

⁴ Amérique

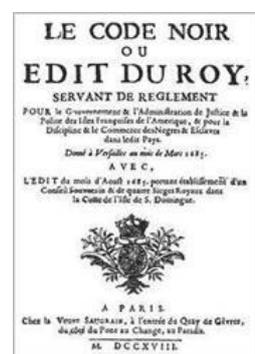
⁵ Pierre Dommergues, L'esclavage dans le développement de la société et de l'économie, 1976

Finalement, l'Europe tranchera contre la mise en esclavage des Indiens, ce qui n'affectera pas le point de vue sur la mise en esclavage des populations africaines. C'est ainsi que les colonies européennes vont s'installer petit-à-petit, notamment au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, avec l'arrivée de la France et de l'Angleterre en Amérique, sur les terres délaissées par les Hispaniques. De plus, la main d'œuvre nombreuse à bas prix est nécessaire à l'Europe pour assurer ses cultures de ressources exotiques. Ces ressources présentes dans les colonies d'Amérique sont exploitées afin d'être envoyées à destination de l'Europe dans le but de répondre aux demandes des occidentaux. Parmi ces ressources, on retrouve le sucre, le café, le coton, le cacao ou encore le tabac.

Pierre Dommergues, dans son article « l'esclavage dans le développement de la société et de l'économie », reprenant l'ouvrage d'Eugene D. Genovese « Roll, Jordan, Roll », explique le phénomène complexe qu'est l'esclavage, notamment à travers différents concepts sociaux décrits dans ce dernier. Il est mis en avant que l'esclavage et notamment la traite négrière aux Etats-Unis est liée à l'essor de l'économie actuelle. Dans son article, nous pouvons voir apparaître qu'au-delà de l'aspect financier, l'esclavage était un moyen de subordonner une classe et une race à une autre, le maître domine l'esclave et l'esclave travail pour le maître. L'auteur expose un aspect contradictoire et complexe de l'esclavage tel que le maître et l'esclave sont liés tout en étant opposés. En effet, le maître assoit son pouvoir et sa domination sur l'esclave qui se soumet et travail pour celui-ci, pourtant le maître a besoin de son esclave pour confirmer sa supériorité, tandis que l'esclave n'a pas besoin de son maître pour exister. C'est une relation complexe qu'entretiennent les deux classes.

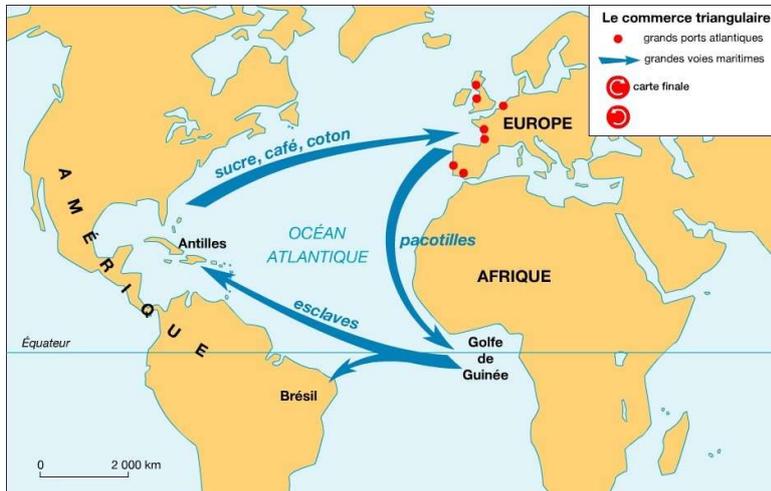
c) Le Commerce Triangulaire

La traite négrière commence réellement en France au XVII^{ème} siècle sous le règne de Louis XIII, ce dernier autorisant la traite des noirs en 1642. C'est durant ce siècle que l'esclavagisme prendra une ampleur importante en France. En effet, en 1672, l'Etat met en place une ordonnance délivrant aux négriers une prime en livre pour chaque esclave importé d'Afrique. En mars 1685, le Code Noir, qui réglemente la vie des esclaves dans les colonies françaises, sera rédigé à partir d'une ordonnance promulguée par le roi Louis XIV. L'article 44 de cet écrit considère les « esclaves nègres » comme des « biens meubles » :



Le code Noir, 1685

« Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire. »⁶.



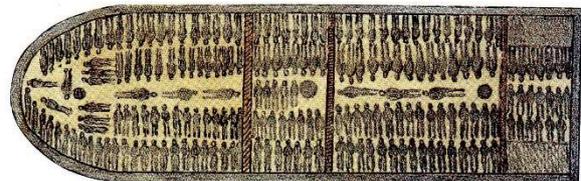
Carte du commerce triangulaire Européen au cours du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle

De ce sens, il leur retire tout droit juridique et va permettre le châtimeⁿt corporel ainsi que la peine de mort sur ces derniers.

À la suite de ces besoins en Europe, un commerce se met en place, on l'appelle le commerce triangulaire. Ceci fait référence à un commerce établi

par plusieurs Etats européens au cours du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, impliquant trois pôles qui sont l'Europe, l'Afrique et les Amériques. De plus, celui-ci comprend trois phases ; premièrement, des produits manufacturés, comme des outils, des armes, des tissus, des métaux, partent des ports d'Europe pour rejoindre l'Afrique. Une fois exportés, ces produits seront échangés contre des esclaves noirs africains. Ainsi, ceux-ci partiront d'Afrique pour rejoindre les colonies en Amérique, à bord de bateaux que l'on appellera des « Négriers ».

Il est important de noter que ces voyages pouvaient durer un à trois mois en fonction de la destination et étaient réalisés dans des conditions extrêmement difficiles pour les esclaves puisque ces derniers étaient entassés dans les bateaux comme de la marchandise.



Plan d'un Négrier

⁶ Code Noir, Ordonnance royale de Louis XIV, 1685

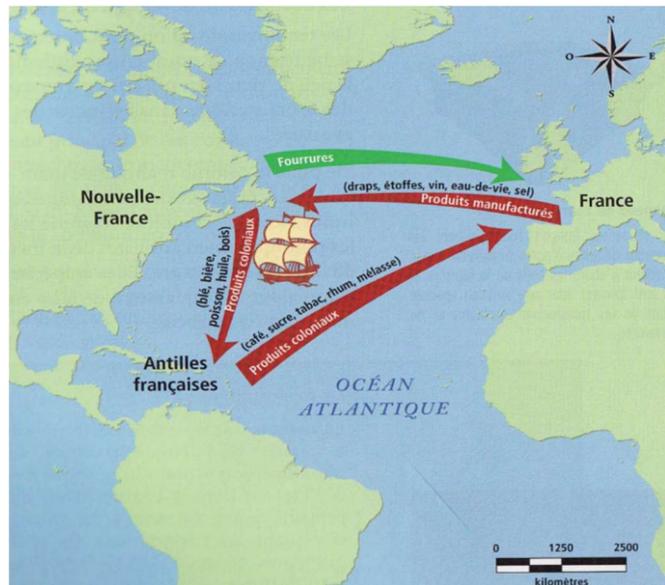


Habitation-sucrerie aux Antilles françaises vers 1667, par Sébastien Leclerc

Ensuite, arrivés en Amérique, les survivants étaient utilisés par les colons blancs pour effectuer divers travaux, notamment pour travailler sur les champs de récoltes. De ces colonies partent des produits exotiques, en direction de l'Europe, pour être vendus aux grandes Métropoles

européennes. De ce fait, nous pouvons dire que les Colonies vont permettre d'enrichir et donc de développer économiquement les grandes Métropoles européennes. L'Afrique, quant à elle, aura pour rôle de fournir des esclaves, c'est-à-dire de la main d'œuvres pour travailler dans les colonies afin d'assurer l'approvisionnement de produits exotiques pour l'Europe.

Enfin, concernant la France, un commerce triangulaire est mis en place à la fin du XVII^{ème}, début XVIII^{ème} siècle, en grande partie par Jean Talon, qui était le premier intendant de la Nouvelle-France, première colonie française, située en Amérique du Nord. Ce commerce est basé sur une doctrine économique du XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle, comme il est cité dans le documentaire « Alloprof » publié en 2015, celle-ci est appelée le mercantilisme. Elle a pour objectif de déterminer la richesse d'un Etat en



Carte du Commerce Triangulaire de la France avec la Nouvelle-France et les Antilles françaises

fonction de l'accumulation de ses réserves d'Or et d'Argent. De plus, ce commerce comprend également trois pôles : la France, qui est la Métropole, la Nouvelle-France et les Antilles qui sont les colonies. Il est important de noter que ces échanges comportent uniquement des marchandises, puisque les mains d'œuvres humaines sont déjà en place sur les colonies au XVIII^{ème} siècle et les différents Pôles communiquent tous entre eux. Cependant, on distingue trois flux principaux : d'une part à l'automne, des bateaux quittent la Nouvelle-France avec des

marchandises telles que du blé, du bois, de la farine, du poisson, en direction des Antilles. D'autre part, les navires partant des Antilles ont à leur bord des marchandises exotiques comme du sucre, du tabac, du rhum ou encore de la mélasse et vont en direction de la France. Enfin, les navires partant de France sont chargés de produits manufacturés comme des armes, des métaux, des épices, de l'alcool, des tissus et vont en direction de la Nouvelle-France. À noter que ce voyage s'effectue au début de l'été, car c'est à cette période que le fleuve Saint-Laurent n'est plus bloqué par les glaces.

II) Le long chemin vers l'abolition de la traite négrière

Dans ce chapitre, nous allons décrire le processus long qui a mené à l'abolition totale de l'esclavage en France et dans ses colonies. Nous verrons dans un premier point le changement de mentalité qui intervient au début du XVIII^{ème} en France. Notamment, avec le mouvement philosophique des Lumières qui gagne l'Europe à cette période. Cette évolution des mentalités, qui va conduire à de grands changements historiques, plus particulièrement à la Révolution française et à la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, sera liée au mouvement abolitionniste qui gagne en importance au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Nous aborderons le cas des colonies françaises, plus précisément la « révolution haïtienne », anciennement Saint-Domingue, avec des personnages importants comme François-Dominique Toussaint Louverture ou Léger-Félicité Sonthonax. En effet, cette île composée de colons et d'esclavage mais aussi de « mulâtre » va connaître des événements tragiques durant cette révolution jusqu'à son indépendance en 1804.

Pour terminer, nous citerons les grandes dates ayant permis l'abolition progressive et définitive de l'esclavage. Effectivement, la France a pris du retard par rapport aux autres nations Européennes, notamment l'Angleterre qui va abolir définitivement l'esclavage et la traite négrière en 1807. Il faudra attendre 1848 pour voir la fin de cette traite négrière en France.

a) Le développement du mouvement humaniste

Au XVIII^{ème} siècle, le mouvement philosophique et humaniste des Lumières se propage dans toute l'Europe. C'est notamment grâce à ce mouvement que les prémices de l'abolition de l'esclavage vont voir le jour. Effectivement, en 1765, Louis Jaucourt, un collaborateur savant et prolifique de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, publie un article dans cette dernière, intitulé « *Traite des nègres* ». Il y écrit, je cite :

« *Cet achat de nègre pour les réduire en esclavage est un négoce qui viole la morale, la religion, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine.* ».

Le 19 février 1788, la « *Société des amis des Noirs* » est la première association française abolitionniste, fondée par Jacques Pierre Brissot, Etienne Clavière et l'abbé Grégoire, des nobles libéraux, imprégnés par les idées des Lumières et anglophiles. Cette association revendique l'égalité entre les Blancs et les hommes de couleur libres présents dans les colonies mais aussi l'interdiction immédiate de la traite des noirs ainsi que progressive de l'esclavage. La « *Société des amis des Noirs* » imite directement ses prédécesseurs la « *Pensylvania Abolition Society* », créée aux Etats-Unis et présidée par Benjamin Franklin à partir de 1785, et la « *Society for Effecting the Abolition of the Slave Trade* », crée à Londres en 1787.



Cachet de la Société des amis des Noirs

À la fin du XVIII^{ème} siècle, la Révolution française est en marche et le 26 août 1789, la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* est adoptée. On y retrouve plusieurs articles pouvant faire écho aux conditions des esclaves noirs durant la traite négrière. Par exemple, on peut lire dans l'article premier « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.*» ou dans le quatrième « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.*». Néanmoins, cette dernière ne s'applique toujours pas dans les colonies.



Portrait de Jean-Baptiste Belley, premier député français noir, par Girodet-Trioson, 1798. Musée de l'Histoire de France, Versailles.

Cette lutte pour l'abolition de la traite négrière n'est pas menée exclusivement par des hommes blancs mais également par des hommes noirs, affranchis de leurs chaînes. Parmi eux, on peut évoquer Jean-Baptiste Belley. En effet, affranchi grâce à son service dans l'armée pendant la guerre d'indépendance américaine, révolutionnaire français et premier député français noir représentant alors le département du Nord de la colonie française de Saint-Domingue, à la Convention nationale puis au Conseil des Cinq-Cents, il a été l'un des pionniers dans la lutte pour l'abolition de la traite négrière en France.

b) Le cas des colonies françaises des Antilles

Avant l'abolition de l'esclavage, certains esclaves, notamment dans les colonies françaises des Antilles, se sont vus libérer de la traite, soit par leur métissage (sang-mêlé ou mulâtres), soit par leurs actes, on les appelle les « libres de couleur ». Sur l'île de Saint-Domingue par exemple, on compte environ 40 000 blancs, 30 000 métisses et 500 000 noirs selon le documentaire « *L'esclave qui a défié Napoléon (Toussaint Louverture)* » de La Folle Histoire.



Portrait de François-Dominique Toussaint Louverture

Les tensions vont monter au sein des colonies françaises des Antilles, où les colons blancs tentent d'empêcher la propagation des idéaux révolutionnaires et, sous leur influence, l'Assemblée constituante va légaliser l'esclavage en mai 1791. Mais au cours de l'été 1791, à Saint-Domingue, éclate une insurrection des esclaves. Sur cette île, composée à 90 % d'esclaves, les esclaves noirs et affranchis revendiquent la liberté et l'égalité des droits avec les citoyens blancs, en s'appuyant notamment sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est le début de la révolution

haïtienne. Durant cette guerre entre esclaves et colons, François-Dominique Toussaint Louverture, ancien esclave devenu affranchi, deviendra une figure emblématique dans la lutte pour l'abolition de la traite négrière. Il prendra les armes et deviendra le chef des armées de

cette révolution haïtienne. Pourtant, certains historiens contrastent le personnage puisqu'il a été découvert qu'il aurait possédés des esclaves noirs avant cette révolte des Antilles.

Le 28 septembre 1792, l'Assemblée Constituante⁷ abolit l'esclavage en France, mais toujours pas dans les colonies.

Le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI est guillotiné. C'est alors que la plupart des monarchies européennes vont faire la guerre à la France. Cette période verra les Espagnoles venir s'allier à l'armée des insurgés des colonies, menés par Toussaint Louverture, qui deviendra même général dans l'armée espagnole. S'ajoute à cela l'arrivée des Anglais, venus soutenir les colons dans cette opposition. Cependant, deux mois plus tard, lors de l'été 1793, la France va envoyer Léger-Félicité Sonthonax, un révolutionnaire français avec des idées progressistes et abolitionnistes, à Saint-Domingue. Le 29 août 1793, il deviendra le premier législateur



Portrait de Léger-Félicité Sonthonax, premier législateur abolitionniste français

abolitionniste français en promulguant l'abolition générale de l'esclavage dans la province du Nord de Saint-Domingue. L'armée des insurgés de Toussaint Louverture se retrouve donc à faire la guerre aux français, devenus abolitionnistes, avec comme allier les Espagnols, qui eux sont encore pour l'esclavagisme. Puis, quelques mois plus tard, le 4 février 1794, le décret d'émancipation et d'abolition de l'esclavage est adopté par Robespierre et les membres de la Convention montagnarde et celui-ci s'étend aux colonies françaises. Toussaint Louverture retourne alors du côté français et prendra les armes pour chasser les Espagnoles puis les Anglais.

Une joie qui sera de courte durée puisqu'en 1802, Napoléon Bonaparte, général dans les armées républicaines, rétablit l'esclavage par décret et mène une répression dans les colonies françaises, notamment en Guyane et en Guadeloupe. Napoléon envoie plus de 20 000 hommes, sous les ordres de son beau-frère, le Général Leclerc, afin de rétablir l'ordre dans les colonies. Cette annonce provoquera une dramatique campagne qui va mettre les ports, les villes et les campagnes à feu et à sang. Invité à une convention de paix et d'amnistie, Toussaint Louverture sera arrêté avec sa famille le 7 juin 1802 et, sans jugement, sera incarcéré dans la prison de Joux dans le Doubs où il y décèdera le 7 avril 1803.

⁷ Première assemblée nationale de France composée de députés

c) L'abolition progressive en France

Les colonies françaises sont difficiles à maintenir sous contrôle. La disparition de Toussaint ne ramène pas le calme. La situation des troupes françaises ne cesse d'empirer, la fièvre jaune fait des ravages dans le corps expéditionnaire. Le 19 novembre 1803, les troupes françaises capitulent et quittent Saint-Domingue et le 1^{er} janvier 1804, Haïti⁸ devient la première République noire du monde où les anciens esclaves ont vaincu l'armée napoléonienne.

La France prend du retard sur son voisin l'Angleterre qui vote la fin de la traite négrière en 1807. Ce n'est qu'en 1814 que la France s'engage, par le traité de Paris, à s'unir avec la Grande-Bretagne pour abolir l'esclavage. Néanmoins, quelques années plus tard, des bateaux négriers continuent d'affluer depuis la France.

Il faudra attendre le 27 avril 1848 pour voir l'adoption du décret d'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies. Ce mouvement a été grandement impulsé par Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Ce décret va prendre progressivement effet dans les différentes colonies françaises⁹ au cours de l'année 1848.



François Auguste Biard, L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848

Cette abolition de l'esclavage et de la traite négrière va porter préjudice à l'économie en France et plus précisément à tous les acteurs autour du commerce triangulaire, mais également à l'Etat français. En effet, le 30 avril 1849, une loi, qui fixe le montant des indemnités versées aux colons, est votée. Cette somme sera versée par l'Etat français.

⁸ Anciennement Saint-Domingue

⁹ Aujourd'hui appelées les DOM-TOM

III) Le devoir de mémoire

Dans cette partie, nous allons voir le devoir de mémoire mené en France pour la cause de l'esclavage et de la traite négrière.

Dans un premier point, nous allons aborder les différentes lois et actes qui ont été menés depuis la première action politique qui a eu lieu en 1972 avec la loi Pleven qui sera une première progression dans la lutte contre le racisme et la discrimination en France. Nous aborderons le processus de mémoire à travers quelques acteurs politique, comme l'ancien président de la République française, Jacques Chirac, ou encore l'ancienne Garde des Sceaux, Christiane Taubira. Celle-ci va mettre en place la Loi Taubira tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et qui permet l'insertion de ces faits historiques dans les programmes scolaires.

Puis, dans un second temps, nous traiterons les grands débats qu'occasionnent ces textes et actes politiques. Assurément, des grandes polémiques ont eu lieu au début du XXI^{ème} siècle, divisant ainsi le monde historien sur la façon d'aborder ces sujets sensibles que sont l'esclavage et la traite négrière. Au cœur de ces polémiques, on retrouve un historien, Olivier Pétré-Grenouilleau, qui publie un essai nommé « *les traites négrières* » en 2004, ainsi que les associations d'historiens « Liberté pour l'Histoire » et le Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire qui se font fassent dans ces débats.

a) La mémoire de la traite négrière en France

Quelques lois ont été précurseuses à cette démocratisation du sujet de la traite négrière dans la société française.

En effet, le 7 juin 1972, un projet de loi est présenté par le Ministre de la Justice, René Pleven. La loi est votée le 1^{er} juillet 1972. Cette loi Pleven constitue une première avancée dans la lutte contre le racisme et la discrimination en France, en ne considérant plus ces derniers comme de simples opinions faisant appel à la liberté d'expression, mais comme des délits punis par la justice, pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende aujourd'hui.

Par la suite, la loi n°90-615, dite loi Gayssot, qui fut votée le 13 Juillet 1990, est la première des « *lois mémorielles françaises* ». Cette loi intervient lors du deuxième mandat de François Mitterrand, sous le gouvernement Michel Rocard II. Elle porte le nom de son

initiateur, le député Jean-Claude Gaysot. L'article premier de celle-ci, rappelant son aîné¹⁰, énonce « *toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite* ».



*Jacques Chirac,
Ancien Président la République Française de
1995 à 2007*

Aujourd'hui, un devoir de mémoire est encouragé grâce à différents acteurs, notamment politiques. Le 23 mai 1998 a été témoin de la première action de mémoire, sous le premier mandat de l'ancien président Jacques Chirac, pour la commémoration des 150 ans de l'abolition de l'esclavage en France. C'est à cette date qu'une marche silencieuse dans les rues de Paris réunit environ 40 000 personnes, réclamant la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité. L'ancien président déclarera devant le Conseil des ministres :

« L'Occident a commis vis-à-vis de l'Afrique un crime incommensurable, dont il doit tenir compte dans sa relation avec ce continent. Le coût démographique de la traite est difficile à chiffrer, mais il est indéniable qu'une bonne part des maux actuels qu'endurent les pays africains résulte du désastre subi par leurs peuples durant deux siècles et demi. L'économie et la société en ont été bouleversées dans de vastes régions, où s'installèrent des systèmes de pouvoir régis par le commerce négrier avec les marchands européens. Et la colonisation, succédant à l'esclavage, en a souvent, sous couvert d'émancipation, prolongé les préjugés et les méthodes : déplacements de populations, travail forcé, enrôlement des hommes dans les armées... »¹¹.

De plus, le sujet de l'esclavage a fait son entrée dans le système éducatif français le 10 mai 2001, grâce à la loi n°2001-434, autrement appelée la loi Taubira, qui tend « à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », qui sera votée par le Parlement puis promulguée le 21 mai 2001. L'ancien président, Jacques Chirac, profitera de la fin de son deuxième mandat, en 2006,



*Christiane Taubira,
Député française et ancienne Ministre
de la Justice de 2012 à 2016*

¹⁰ Loi Pleven, 1^{er} Juillet 1972

¹¹ Journal Le Monde, « La dette de l'esclavage », 26 Avril 1998

pour faire du 10 mai la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

b) Les débats qui divisent le monde historien

Au début du XXI^{ème} siècle, de nombreux débats ont lieu, notamment sur ces lois mémorielles françaises. Ces dernières sont au nombre de quatre ; on y retrouve la première qui est la « loi Gayssot », suivie ensuite des lois de 2001 avec la loi du 21 janvier sur le génocide arménien et la loi Taubira du 21 mai. Enfin la loi du 23 février 2005, sur la présence française en Outre-Mer, est la quatrième de ces « lois mémorielles ».

Celles-ci font débat et divisent le monde de la profession historique, notamment depuis le début des années 2000. Ce sujet est rediscuté le 22 décembre 2011 lorsque la proposition de loi de la députée Valérie Boyer, réprimant la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, plus précisément le génocide arménien, est adoptée par l'Assemblée Nationale. Boris Adjemian réunit tous les argumentaires de certaines associations d'historiens en opposition avec ces lois, tel que « Liberté pour l'Histoire » ou le CVUH¹², dans son article¹³ pour la revue « arménienne des questions contemporaines ». Cet article rappelle qu'il n'y a qu'une infime différence entre la judiciarisation du passé et la licence accordée au négationnisme. De ce fait, cet article propose un soutien à la recherche comparatiste sur les génocides plutôt que l'instrumentation politique de questions sensibles par la loi.



Dieudonné, Humoriste
et militant politique
français

Cette lutte fait également écho à l'affaire Olivier Pétré-Grenouilleau à la suite de la sortie de son étude sur les Traités négrières qui montre que la réduction en esclavage des Africains fut aussi parfois le fait d'Africains eux-mêmes. L'année 2005 est aussi un moment de forte tension en France. Effectivement, cette année-là est marquée par les émeutes dans les banlieues françaises¹⁴, mais aussi par la proposition d'une nouvelle loi mémorielle exigeant d'enseigner à l'école les « aspects positifs de la colonisation », loi qui sera contesté par le CVUH et deux pétitions. Enfin, l'affaire Dieudonné sera étroitement liée à cette affaire Pétré-Grenouilleau ; des plaignants porteront plainte contre ce dernier, lui reprochant d'avoir attribué à la Loi Taubira l'antisémitisme véhiculé par l'humoriste Dieudonné.

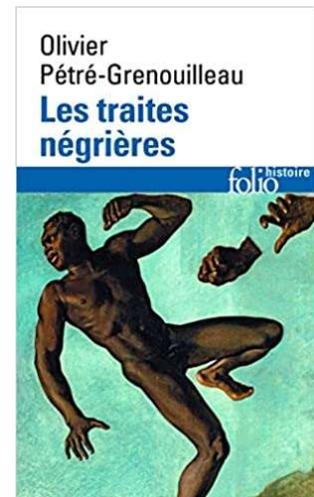
¹² Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l'Histoire

¹³ Boris Adjemian, « Le débat inachevé des historiens français sur les « lois mémorielles » et la pénalisation du négationnisme : retour sur une décennie de controverse », UGAB, 2012

¹⁴ Emeutes après la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré tentant d'échapper à un contrôle de police

Pour revenir au sujet de ce mémoire, Olivier Grenouilleau publie son essai « *Les traites négrières*¹⁵ », qui obtiendra plusieurs prix prestigieux. Cependant, ce n'est pas cet ouvrage qui créa polémique mais une interview dans le *Journal du Dimanche*, le 12 juin 2005. Il déclare :

« Cette accusation contre les juifs est née dans la communauté noire américaine des années 1970. Elle rebondit aujourd'hui en France. Cela dépasse le cas Dieudonné. C'est aussi le problème de la loi Taubira qui considère la traite des Noirs par les Européens comme un 'crime contre l'humanité', incluant de ce fait une comparaison avec la Shoah. Les traites négrières ne sont pas des génocides »



*« Les traites négrières »
Olivier Grenouilleau 2004*

Cette polémique s'articule notamment autour du fait que certains accusent Olivier Grenouilleau d'avoir faussé des chiffres dans son ouvrage¹⁶ et d'aborder le sujet de la traite orientale et intra-africaine, minimisant ainsi le rôle des européens dans la traite coloniale.

En ce qui concerne notre sujet de mémoire, il est vrai que contrairement aux idées reçues, la traite négrière ne concerne pas uniquement la soumission des peuples africains noirs par les Occidentaux blancs. En effet, les Africains ont eu un rôle majeur dans l'exploitation d'esclaves africains. Si l'on prend les chiffres connus, seulement 2% des captifs africains ont été enlevés par les Portugais lors de leur venue en Afrique et donc 98% des captifs ont été achetés par les occidentaux à des courtiers africains selon des chiffres repris dans l'ouvrage de Pierrick Pourchasse. Ce dernier tente de répondre à ce paradoxe à travers son article « les grands débats actuels de l'historiographie sur la traite négrière » où il cite notamment David Eltis :

« Les termes d'Afrique et d'Africains avaient du sens seulement pour les Européens. Les conceptions relatives à l'existence de groupes séparés dotés d'identités n'étaient pas moins prononcées en Afrique qu'en Europe, mais en Afrique elles fonctionnaient en l'absence d'un quelconque sens d'appartenance à un continent africain considéré dans son ensemble. »¹⁷

¹⁵ Les traites négrières : essai d'histoire globale, Olivier Pétéré-Grenouilleau, Gallimard, 2004

¹⁶ Les traites négrières : essai d'histoire globale, Olivier Pétéré-Grenouilleau, Gallimard, 2004

¹⁷ David Eltis, *The Rise of the African Slavery in the Americas*, 2000

Partie 2 : Phase d'analyse

Dans cette partie, je vais m'intéresser à la place du sujet de la traite négrière ainsi qu'à toutes les notions qui y sont liées dans le cadre scolaire et plus précisément dans les manuels de cycle 3.

Nous commencerons dans un premier temps avec une analyse de la présence du sujet dans le cadre scolaire. Il est important de prendre en compte que l'entrée officielle du sujet de la traite négrière intervient le 10 mai 2001, avec la loi Taubira.

Suite à cela, nous réaliserons une analyse des données sur le sujet présent dans les manuels d'Histoire de cycle 3. Pour cela, nous procéderons à des relevés statistiques tirés de manuels choisis à partir des instructions fournies dans les textes officiels, depuis la réforme des programmes de 2002. Pour ce faire, notre choix des manuels scolaires se portera sur un corpus de dix manuels, allant de 2007¹⁸ à 2018¹⁹.

Enfin, après avoir relevé ces données, nous mènerons une analyse quantitative de ces dernières afin de comparer et constater l'évolution du contenu mis en place par les éditeurs des manuels.

¹⁸ Programmes de 2002

¹⁹ Programmes de 2016

I) La traite négrière dans le cadre scolaire

Depuis la loi Taubira du 10 mai 2001, les thèmes de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions sont abordés dans les programmes scolaires de cycle 3.

Ces notions ont été intégrées pour la première fois, à l'école primaire, dans les programmes de 2002, dans le chapitre « 1492-1815 : des débuts des Temps modernes à la fin de l'épisode napoléonien », à travers une nuance sur les progrès scientifiques et technologiques de cette période, avec notamment *la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* ou encore le *Code civil*. En effet, elles apparaissent au sein des programmes sous cette forme :

« Mais la même période a vu le massacre des Indiens d'Amérique, la traite des noirs, la Terreur révolutionnaire et l'apparition de la « guerre de masse », caractéristique de la Révolution et de l'Empire »²⁰

Les programmes de la rentrée 2020 intègrent les notions d'esclavage et de traite négrière dès le CM1. Dans un premier temps, on les retrouve dans le Thème 2 d'histoire « *Le temps des rois* », je cite :

« On inscrit dans le déroulé de ce thème une présentation de la formation du premier empire colonial français, porté par le pouvoir royal, et dont le peuplement repose notamment sur le déplacement d'Africains réduits en esclavage. »²¹

À travers ce thème, les élèves percevront les raisons et la mise en place du commerce triangulaire ainsi que la vie dans les colonies. De plus, une courte étude du roi Louis XIII est possible car il a été le premier roi à autoriser la traite d'esclaves noirs. Cependant, la figure politique principale de ce thème est le roi Louis XIV avec l'étude de son édit royal, le « *Code Noir* ». Celui-ci régit la vie dans les colonies et considère les esclaves noirs comme des « *biens meubles* » et leur retire tout droit juridique. De manière implicite, il est donc écrit au sein du « *Code Noir* » qu'il n'est pas interdit d'user de châtiments corporels ainsi que de pratiquer la peine de mort sur les esclaves noirs. Il sera alors possible durant l'apprentissage de ce thème, de faire un parallèle avec le programme d'Education Moral et Civique avec comme objet d'étude le sujet du respect d'autrui et de l'intégrité physique des autres.

²⁰ Bulletin Officiel n°1 du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Recherche, 14 Février 2002

²¹ Programme du Cycle 3, d'après le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°31 du 30 Juillet 2020

Dans un second temps, nous retrouvons également ces notions dans le Thème 3 « *Le temps de la révolution et de l'empire* » :

« La Révolution française marque une rupture fondamentale dans l'ordre monarchique établi et on présente bien Louis XVI comme le dernier roi de l'Ancien Régime. On apportera aux élèves quelques grandes explications des origines économiques, sociales, intellectuelles et politiques de la Révolution. ».²²

Lors de ce thème, la période de la Révolution sera mise en avant. Cette période traitera les prémices de l'abolition de l'esclavage en France. Il pourra donc être étudié par les élèves, dans la continuité de la Révolution Française qui débute en 1789, les grandes révoltes dans les colonies françaises comme à Saint-Domingue en 1791. De plus, la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui est abordée en Éducation Morale et Civique pourra faire l'objet de débats en classe avec les élèves sur la non-application de cette Déclaration dans les colonies françaises.

À travers l'étude du portrait de Napoléon Bonaparte, il sera possible d'évoquer le fait qu'il a rétabli l'esclavage par un décret le 20 mai 1802. Ceci après qu'un décret d'émancipation et d'abolition de l'esclavage ait été adopté jusqu'aux colonies françaises, le 4 février 1794, par Robespierre et les membres de la Convention.

Pour finir, l'abolition de l'esclavage en France peut également s'étudier en classe de CM2 dans le thème 1 « *Le temps de la République* » où il est écrit : « *À partir de quelques exemples accessibles, on montre que les libertés (liberté d'expression, liberté de culte...) et les droits (droit de vote, droits des femmes...) en vigueur aujourd'hui, sous la Ve République, sont le fruit d'une conquête et d'une évolution de la démocratie et de la société et qu'ils sont toujours questionnés.* »²³

En effet, à travers ce thème, les élèves peuvent travailler en classe sur la promulgation du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies et possessions françaises le 27 avril 1848. Ils pourront ensuite aborder le sujet du nouveau processus de colonisation européens et plus précisément des colonies françaises en Afrique et en Asie au XIXe siècle.

²² Programme du Cycle 3, d'après le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°31 du 30 Juillet 2020

²³ Programme du Cycle 3, d'après le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°31 du 30 Juillet 2020

II) Méthodologie d'analyse

Nous allons maintenant aborder la méthodologie consacrée à l'analyse. Pour rappel, nous nous sommes intéressés à la présence du sujet de la traite négrière dans les manuels d'Histoire de cycle 3. Plus spécifiquement, nous avons choisi de prendre comme point de départ les manuels conformes aux instructions officielles de 2002 car ce sont les premiers programmes réalisés suite à la loi Taubira qui intègre le sujet de la traite négrière à l'école.

Afin de répondre à la question de recherche, nous avons fait le choix de nous baser dans un premier temps, sur une approche quantitative. Ici, il s'agira de démontrer des faits en quantifiant un phénomène sous forme de données statistiques. En effet, les données recueillies dans les manuels seront utilisées dans le but d'observer l'évolution de la présence de la traite négrière dans les manuels de cycle 3 depuis son entrée dans les programmes scolaires.

Dans un second temps, nous avons fait le choix de procéder à une analyse comparative des données recueillies dans ces manuels. Cette analyse consiste à rendre compte de l'évolution de la présence du sujet à travers le temps et plus précisément à travers les trois réformes des programmes qui ont eu lieu en 2002, 2008 et 2016.

Pour ce faire, nous avons pris un corpus de dix manuels d'Histoire de cycle 3 que nous avons emprunté à la Bibliothèque Universitaire Éducation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Besançon. Il a été difficile de nous procurer plusieurs manuels conformes aux programmes de 2002 car la Bibliothèque Universitaire Éducation renouvelle les manuels scolaires disponibles à l'emprunt une fois que ceux-ci ont plus de 10 ans. Nous avons donc pu nous procurer un manuel conforme aux programmes de 2002 lors de la réalisation de notre stage d'observation dans le cadre de la première année de Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.

Nous possédons donc, un manuel des programmes de 2002 provenant de l'éditeur Hatier, édition Magellan. Ensuite, en ce qui concerne les programmes de 2008, nous comptons cinq manuels ; un manuel Hatier édition Magellan, un manuel Hachette édition « les ateliers hachette », un manuel de l'éditeur SEDRAP édition « les reporters », un manuel Belin édition Odysée et un manuel Magnard édition Odyséo. Enfin pour les programmes de 2016, nous avons quatre manuels ; deux manuels Hatier de l'édition Magellan, l'un de CM1 de 2018, l'autre de CM2 de 2019, un manuel Belin édition Odysée et un manuel Magnard édition Odyséo.

Ainsi, nous pourrions comparer le contenu présent chez l'éditeur Belin édition Odyssée et l'éditeur Magnard édition Odysséo à travers les deux périodes des programmes de 2008 et de 2016. Il serait également intéressant de comparer l'évolution de la présence du sujet de la traite négrière depuis son instauration dans les programmes en 2002 jusqu'à aujourd'hui, notamment grâce au manuel Hatier édition Magellan qui est présent sur les trois réformes de programmes étudiées.

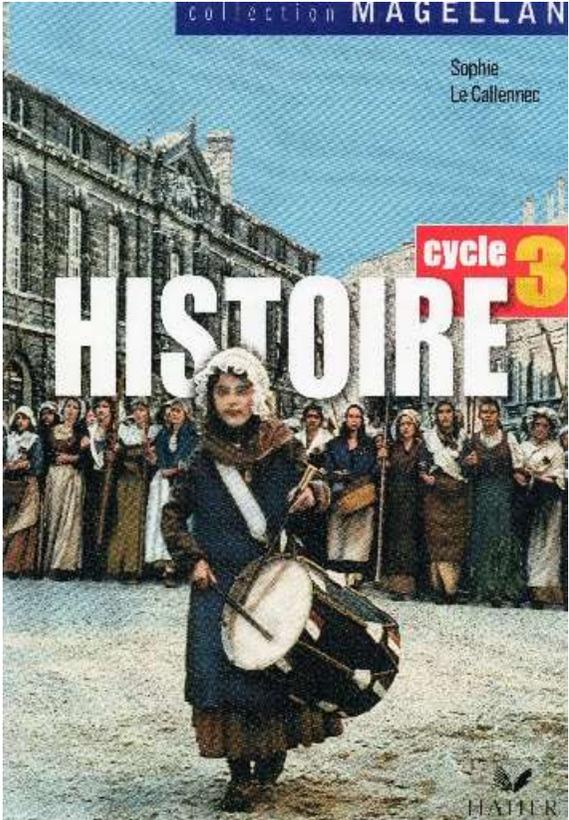
Néanmoins, l'analyse que nous réaliserons sur ce corpus de manuels sera non exhaustive puisque la liste des manuels est infime et ne représente pas l'ensemble des manuels d'Histoire de cycle 3 édités depuis la réforme des programmes de 2002.

III) Restitution de donnée

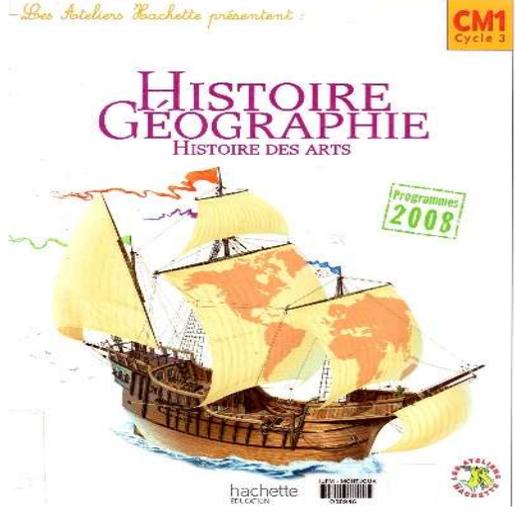
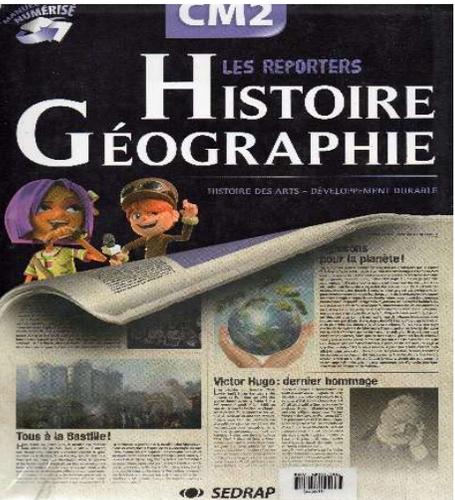
Dans le cadre de cette restitution de données, nous avons mis, sous forme d'un tableau, chaque manuel classé par année de programmes. Nous avons recueilli tous les documents en rapport avec le sujet de la traite négrière ou pouvant faire écho²⁴ à ce sujet. Le nombre de pages occupées par le sujet de la traite négrière dans chaque manuel a également été relevé. Nous avons ensuite détaillé tous les types de documents présents dans chacun des manuels et dans quel thème et chapitre se trouvent ces documents.

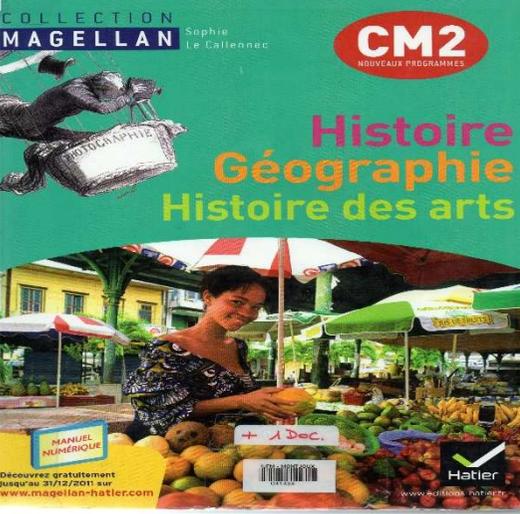
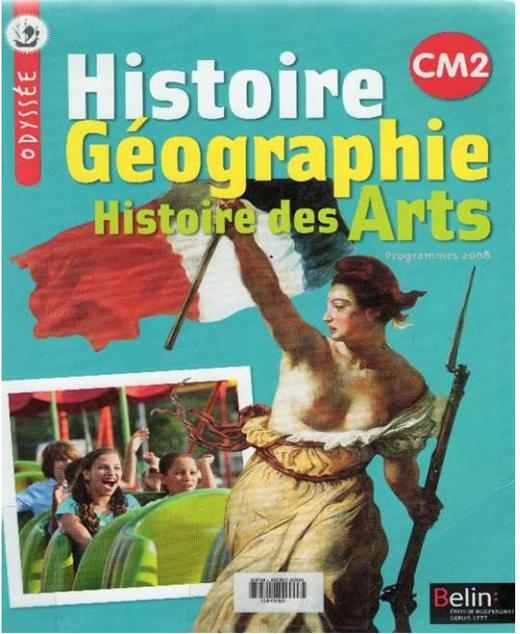
²⁴ Exemple d'un tableau avec un domestique noir au château de Versailles

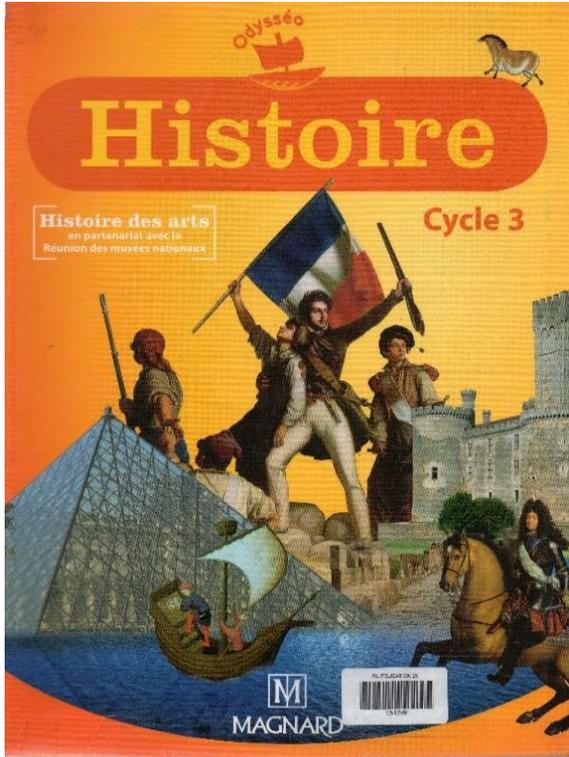
Programmes 2002

Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p>HATIER Edition Magellan 2007</p>	<p>Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>Temps Modernes : <u>L'Europe domine le monde XVI-XIX^{ème} siècle</u> 2 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 gravures - 1 témoignage - 1 texte d'historien - 3 textes explicatifs <u>La traite des Noirs</u> 2 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 4 témoignages - 1 gravure - 1 tableau </p> <p>Le XIX^{ème} siècle : <u>L'Europe se tourne vers le monde</u> 2 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 tableaux - 1 témoignage - 1 récit de voyage - 3 textes explicatifs <u>La colonisation</u> 4 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 4 photographies - 2 illustrations - 1 gravure - 1 extrait d'un manuel scolaire de géographie datant de 1902 - 2 textes explicatifs </p>

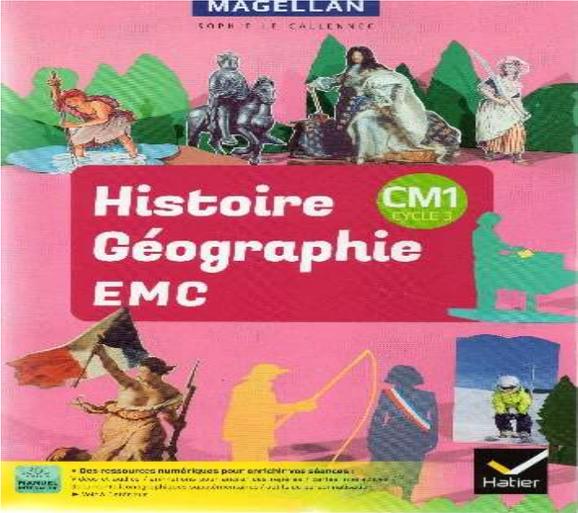
Programmes 2008

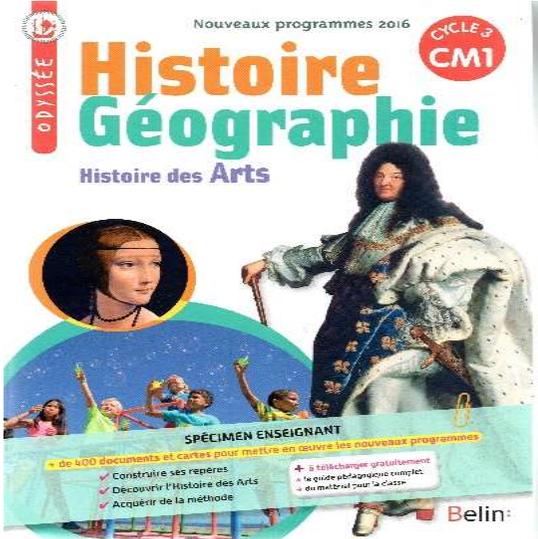
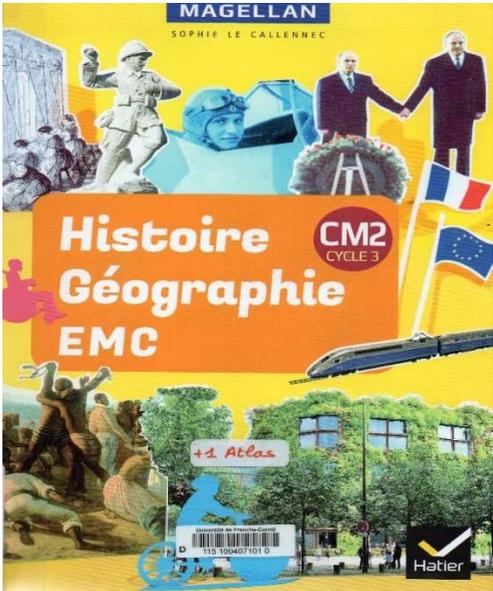
Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p align="center">HACHETTE Edition Les Ateliers Hachette 2010</p>	<p align="center">Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>Des Temps modernes à la fin de l'époque Napoléonienne : Traite, esclavage et grand commerce au XVIII^{ème} siècle</p> <p>2 pages dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 gravure - 1 extrait du rapport de la chambre de commerce de Nantes du XVIII^{ème} siècle - 1 carte du commerce de la France avec l'Outre-mer au XVIII^{ème} siècle - 1 extrait du « Code Noir » - 1 extrait d'un texte historique de protestations contre l'esclavage - 6 textes explicatifs
Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p align="center">SEDRAP Edition Les Reporters 2012</p>	<p align="center">Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>De la Monarchie à la III^{ème} République :</p> <p>2 pages dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau - 1 illustration - 1 carte des colonies française - 1 extrait du discours de Jules Ferry et Georges Clemenceau à l'assemblée Nationale de 1885 - 3 textes explicatifs

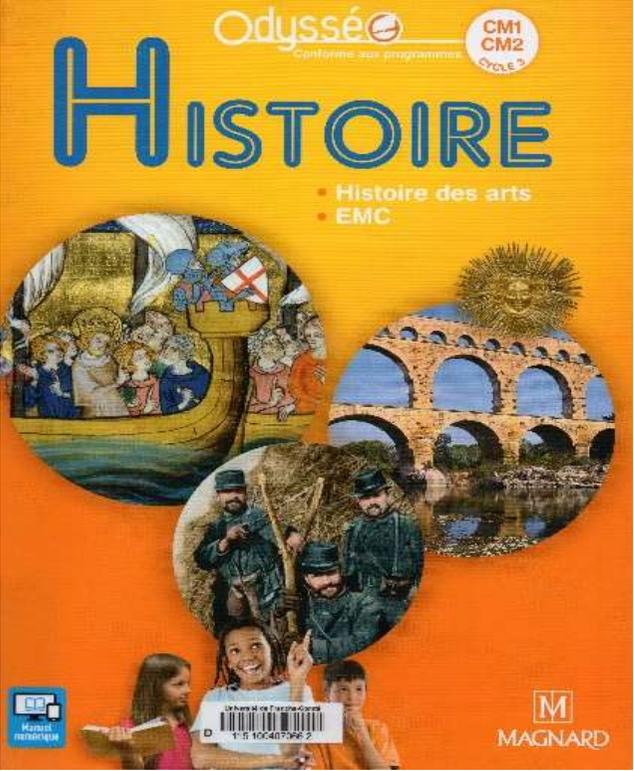
Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p>Hatier Edition Magellan 2011</p>	<p>Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>La Révolution française et le XIX^{ème} siècle : <u>1848 : le suffrage masculin et l'abolition de l'esclavage</u> 1 page dont : <ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises - 1 extrait du décret du 27 avril 1848 - 1 extrait de <i>la lettre à l'Espagne</i> de Victor Hugo <u>Le temps des colonies</u> 2 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies - 2 textes explicatifs - 1 dessin en lithographie </p>
Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p>Belin Edition Odysée 2012</p>	<p>Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>La Révolution française et le XIX^{ème} siècle : <u>Les grandes lois républicaines</u> 1 page dont : <ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises - 1 texte explicatif <u>La colonisation française</u> 2 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies - 2 textes explicatifs - 1 extrait d'un discours de Paul Reynaud - 1 affiche de propagande coloniale - 1 carte de l'Empire colonial français </p>

Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p>Magnard Edition Odyséo 2010</p>	<p>Thèmes, nombres et types de documents</p>
		<p>Les temps Modernes :</p> <p><u>Le temps des grandes découvertes</u></p> <p>1 page dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 carte du commerce triangulaire - 1 gravure d'un bateau négrier - 1 texte explicatif <p>La Révolution Française et le XIX^{ème} siècle :</p> <p><u>La France après la Révolution et l'Empire</u></p> <p>1 page dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sculpture d'Olympe de Gouges accompagné d'un texte sur les droits de la femme et l'abolition de l'esclavage - 1 texte explicatif <p><u>La France et ses colonies</u></p> <p>6 pages dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 dessins - 3 photographies - 2 gravures - 2 affiches - 1 extrait d'un roman historique - 6 textes explicatifs

Programmes 2016

Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p align="center">HATIER Edition Magellan 2018</p>	<p align="center">Thèmes, types et nombres de documents</p> <p>Le temps des Rois :</p> <p><u>La France à la conquête du monde</u></p> <p>2 pages dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 carte des colonies françaises au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle - 1 tableau du XIX^{ème} siècle - 1 gravure de 1670 - 1 extrait d'un texte historique - 3 textes explicatifs <p><u>Vivre à Versailles</u></p> <p>1 page dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 détail tiré d'un tableau du XVII^{ème} siècle représentant un enfant domestique noir

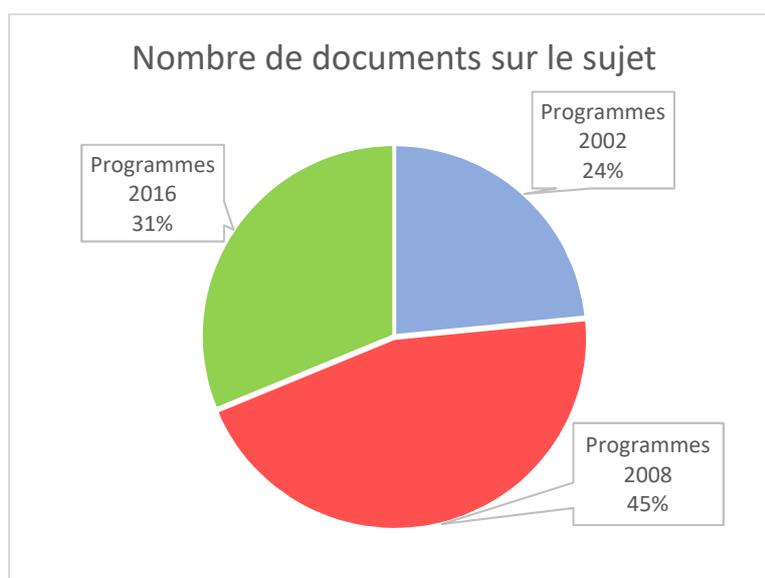
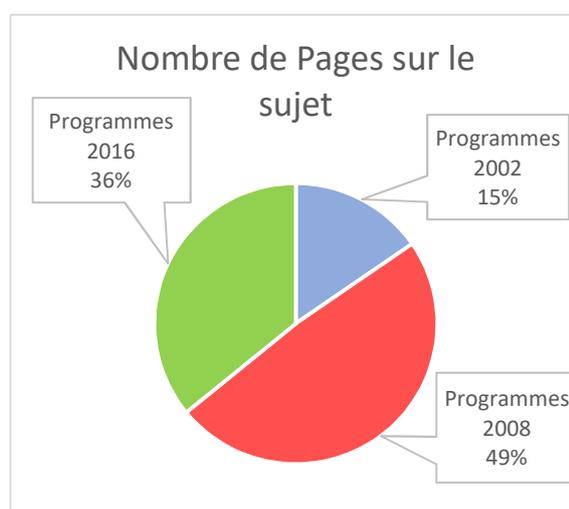
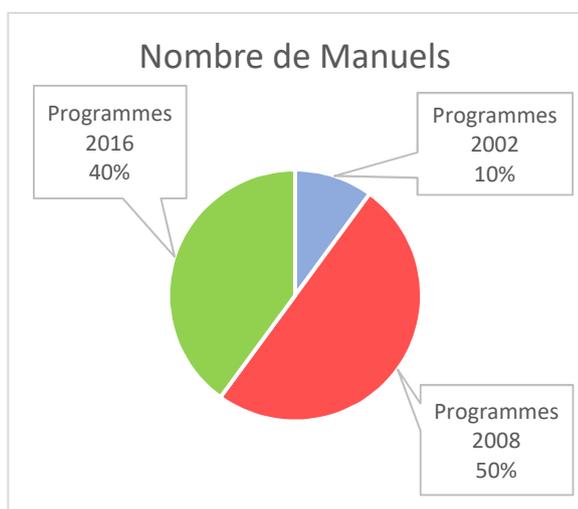
<p>Manuel</p> 	<p>Editeur</p> <p>BELIN Edition Odyssee 2016</p>	<p>Contenus sur le sujet</p> <p>Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>Le temps de la Révolution et de l'Empire :</p> <p><u>Qui est Napoléon Bonaparte ?</u></p> <p>2 pages dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 extrait de la loi du 30 floral - 1 tableau d'Auguste Raffet « la Bataille de Vertières » - 1 extrait du discours de Jean-Jacques Dessalines - 1 texte explicatif
<p>Manuel</p> 	<p>Editeur</p> <p>HATIER Edition Magellan 2019</p>	<p>Contenus sur le sujet</p> <p>Thèmes, nombres et types de documents</p> <p>Le temps de la République :</p> <p><u>La République et les libertés</u></p> <p>1 page dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau de l'abolition de l'esclavage - 1 texte explicatif

Manuel	Editeur	Contenus sur le sujet
	<p>MAGNARD</p> <p>Edition Odysseo 2017</p>	<p>Thèmes, nombres et types de documents</p>
		<p>Le temps des Rois : <u>La France dans le Monde au temps des rois</u> 3 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 4 gravures - 1 carte de l'empire colonial français dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle - 1 tableau représentant Jacques Cartier au Canada - 1 extrait de « Mémoire sur le commerce » de Colbert - 1 extrait « De l'esclavage des Nègres » de Montesquieu - 1 extrait du « Code Noir » - 4 textes explicatifs </p>
		<p>Le temps de la République : <u>L'empire colonial français au temps de la République</u> 4 pages dont : <ul style="list-style-type: none"> - 3 photographies - 2 dessins - 1 couverture de cahier scolaire de 1900 - 1 carte des colonies françaises au début du XX^{ème} siècle - 1 caricature - 1 extrait du discours de Jules Ferry du 28 Juillet 1885 - 3 textes explicatifs <p><u>La France, une République, une démocratie</u> 1 page dont : <ul style="list-style-type: none"> - 1 tableau de François-Auguste Biard sur l'abolition de l'esclavage, 1848 </p> </p>

IV) Exploitation des données

a) Analyse quantitative

	Programmes 2002	Programmes 2008	Programmes 2016	Total
Nombre de Manuels	1	5	4	10
Nombre de Pages sur le sujet	6	19	14	39
Nombre de Documents sur le sujet	30	58	40	128



Dans ce corpus de dix manuels, nous remarquons que tous les manuels comportent des éléments sur ou en lien avec la notion de traite négrière. Néanmoins, comme nous l'avons précisé au sein de la méthodologie, les manuels qui correspondent aux programmes de 2008 sont plus nombreux que ceux de 2002 et de 2016. De ce fait, une analyse plus précise sera effectuée autour du nombre de pages par manuel afin d'analyser, suite à quelle réforme de programmes, les éditeurs de manuels d'Histoire de cycle 3 ont accordé le plus de pages et de documents sur le sujet de la traite négrière.

Tout d'abord, nous constatons que de manière générale, les graphiques démontrent que la réforme des programmes de 2008, qui contient le plus de manuels, est également celle qui compte le plus de pages sur le sujet de la traite négrière mais aussi de documents en lien avec cette dernière.

Cependant, si nous observons plus précisément les données recueillies, nous nous apercevons que la répartition du sujet de la traite négrière, dans les manuels d'Histoire de cycle 3, à travers les trois réformes des programmes, est très hétérogène. Effectivement, si nous comparons le nombre de pages par manuel sur le sujet, nous remarquons que c'est celui de la réforme de 2002 qui a le plus de pages. Le tableau ci-dessous met en relief le nombre de pages par manuel pour chaque réforme de programmes. Nous observons, dans celui-ci, que le manuel des programmes de 2002 contient 6 pages sur le sujet de la traite négrière tandis que ceux des programmes de 2008 en contiennent en moyenne 3,8. Mais encore, ceux des programmes de 2016 comptent en moyenne 3,5 pages sur ce sujet.

	Programmes 2002	Programmes 2008	Programmes 2016
Nombre de Manuels	1	5	4
Nombre Pages	6	19	14
Nombre Pages / Manuels	6	3,8	3,5

De plus, nous remarquons que le constat est le même pour la répartition des documents dans les manuels. En effet, le manuel conforme aux programmes de 2002 compte 30 documents, ce qui fait une moyenne de 30 documents par manuel pour les programmes de 2002. Les manuels conformes aux programmes de 2008, eux, comptent 58 documents au total, ce qui correspond à une moyenne de 11,6 documents par manuel. De même pour les programmes de 2016, nous relevons 40 documents pour 4 manuels, ce qui résulte à une moyenne de 10 documents par manuel. Nous voyons également dans ce cas, une diminution de la présence de

documents depuis l'instauration du sujet de la traite négrière dans la réforme des programmes de 2002 jusqu'à nos jours.

	Programmes 2002	Programmes 2008	Programmes 2016
Nombre de Manuels	1	5	4
Nombre Documents	30	58	40
Nombre Documents/Manuels	30	11,6	10

Nous observons donc une diminution du nombre de pages ainsi que de documents dédiés au sujet de la traite négrière au fil du temps depuis son instauration officielle dans les programmes de 2002. Nous pouvons donc nous poser des questions de l'importance de la loi Taubira chez les éditeurs de manuels de cycle 3. En effet, nous remarquons que le sujet de la traite négrière est considérablement présent dans les manuels conformes aux programmes de 2002. Ensuite, une nette baisse est observable suite à la réforme des programmes de 2008. Nous pouvons souligner que cette baisse stagne lors de celle des programmes de 2016, cependant, avec moins de différences.

b) Détail des documents présents dans les manuels

	Programmes 2002	Programmes 2008	Programmes 2016
Documents sur le sujet	30	58	40
Témoignages	6	 	
Gravures	4	4	5
Photographies	4	7	3
Tableaux	3	3	6
Illustrations	2	1	
Dessins	 	5	2
Textes explicatifs	8	22	12
Extraits de documents historiques	3	8	8
Cartes	 	4	3
Affiches	 	3	
Sculptures	 	1	
Caricatures	 	 	1

En ce qui concerne la répartition des types de documents, nous voyons également de l'hétérogénéité en fonction des programmes. Cela s'observe, tout d'abord, au sein du manuel conforme aux programmes de 2002 car il ne contient que sept types de documents. En effet, celui-ci ne présente pas de dessins, de cartes, d'affiches, de sculptures ni de caricatures.

Concernant les manuels de 2008, nous constatons, une plus grande répartition des types de documents au sein de ces derniers. Effectivement, parmi les 58 documents présents sur le sujet de la traite négrière, nous pouvons souligner qu'il n'y a pas de témoignages, ni de caricatures. Enfin, pour les manuels des programmes de 2016, nous remarquons, qu'il manque quatre types de documents qui sont les suivants : des témoignages, des illustrations, des affiches et des sculptures.

De ce fait, nous pouvons faire le constat suivant, suite à la loi Taubira, le sujet de la traite négrière va faire son entrée dans les programmes scolaires. Dans ce sens, nous avons, par cette analyse, remarqué que les éditeurs des manuels scolaires de cycle 3 introduisent un plus grand nombre de pages ainsi que de documents en lien avec ce sujet. Cependant, la répartition des types de documents n'est pas complète. En effet, dans les manuels des programmes de 2002, nous ne retrouvons pas de dessins, de cartes, d'affiches, de sculptures ni de caricatures. Suite à ce constat, nous pouvons noter qu'au sein des manuels des programmes de 2008, il est proposé une plus grande diversité de types de documents. Ici, les témoignages ainsi que les sculptures sont les seuls types de documents manquants au sein de ce manuel. Nous pouvons expliquer ceci, car nous sommes en présence d'un plus grand nombre d'ouvrages concernant les programmes de 2008. Nous pouvons également nuancer nos propos en prenant en compte les manuels conformes aux programmes de 2016. Effectivement, ces derniers sont au nombre de quatre, contre cinq pour les programmes de 2008. De plus, nous constatons qu'il manque quatre types de documents ; les témoignages, les illustrations, les affiches et les sculptures.

Pour conclure, il peut être intéressant de se questionner sur la réflexion de la mise en place de ce sujet dans les manuels scolaire dès la sortie des instructions ministérielles de la loi Taubira. La mise en place de ce sujet dans les programmes scolaires a-t-elle poussé les éditeurs de manuels à intégrer ce sujet en nombre sans en travailler tous ses aspects ou est-ce la manière d'enseigner l'Histoire à l'école qui a évolué avec une plus grande diversité des documents proposés ? Ce questionnement peut faire l'objet d'un autre sujet de mémoire de recherche.

c) Etude comparative

Dans le cadre de cette partie, nous réalisons une étude comparative de certains éditeurs à travers les trois réformes des programmes 2002, 2008 et 2016. Pour ce faire, nous avons choisis les manuels des éditeurs Hatier édition Magellan, Belin édition Odyssee et Magnard édition Odysseo.

Tout d'abord, nous pouvons retrouver au sein du tableau, pour l'éditeur Hatier édition Magellan, un ouvrage de cycle 3 conforme aux programmes de 2002, que l'on nommera manuel A, un manuel de CM2 pour les programmes de 2008, nommé manuel B, et un manuel de CM1 ainsi qu'un de CM2 pour les programmes de 2016, nommés respectivement manuel C et D. Ensuite, nous organiserons la comparaison de l'éditeur Belin édition Odyssee tout comme celle de Magnard édition Odysseo, qui, pour ce premier, compte un manuel de CM2 pour les programmes de 2008, nommé manuel E et un de CM1 pour les programmes de 2016, nommé manuel F, et, pour ce second, un manuel de cycle 3 pour les programmes de 2008, nommé manuel G, et un autre de cycle 3 pour les programmes de 2016, nommé manuel H.

Hatier Edition Magellan	Programmes 2002 Cycle 3 Manuel A	Programmes 2008 CM2 Manuel B	Programmes 2016 CM1 Manuel C	Programmes 2016 CM2 Manuel D
Thèmes différents	2	1	1	1
Chapitres différents	4	2	2	1
Pages sur le sujet	10	3	3	1
Documents sur le sujet	30	8	8	2
Témoignages	6			
Gravures	4		1	
Photographies	4	2		
Tableaux	3	1	2	1
Illustrations	2			
Dessins		1		
Textes explicatifs	8	2	3	1
Extraits de documents historiques	3	2	1	
Cartes			1	

Dans ce tableau comparatif de l'éditeur Hatier pour l'édition Magellan, nous pouvons tout d'abord souligner une considérable différence entre le manuel conforme aux programmes de 2002 et les autres. Pour commencer, le manuel A compte 10 pages sur le sujet de la traite négrière tandis que les manuels B et C en comptent 3 et 1 page seulement pour le manuel D. De plus, nous constatons que le manuel A contient 30 documents sur le sujet de la traite négrière alors que les manuels B et C en ont 8. Le manuel D, quant à lui, en contient seulement 2.

Cette observation rejoint notre analyse quantitative. Assurément, le manuel des programmes de 2002 a considérablement plus de pages ainsi que de documents que ceux des autres réformes de programmes.

En ce qui concerne le détail des documents présent dans les manuels, on remarque que le manuel A compte la plus grande diversité de documents. En effet, sur les 9 types de documents présents dans les manuels Hatier édition Magellan, le manuel A en utilise 7 alors que les manuels B et C en comptent 5 et que le manuel D en recense seulement 2 types. Cette différence peut s'expliquer par le nombre de pages et documents présents dans les ouvrages. Par exemple, le manuel D ne compte qu'une page sur le sujet avec 2 d'entre eux. Il sera donc impossible de couvrir la totalité des 9 types de documents avec seulement 2 documents. Nous pouvons déduire que le manque de contenu sur le sujet de la traite négrière ne permet pas au manuel de se diversifier dans le type de documents proposés.

Suite à cette étude comparative des manuels de l'éditeur Hatier édition Magellan, nous retrouvons le même constat que lors de l'analyse quantitative. En effet, nous remarquons que le manuel conforme aux programmes de 2002 contient plus de pages ainsi que de documents sur le sujet de la traite négrière que les autres manuels conformes aux programmes de 2008 et 2016.

Nous allons maintenant réaliser une étude comparative des manuels de l'éditeur Belin édition Odysée et ceux de l'éditeur Magnard édition Odyséo après la réforme des programmes de 2008 et après celle des programmes de 2016.

Belin Edition Odysée	Programmes 2008 CM2 Manuel E	Programmes 2016 CM1 Manuel F
Thèmes différents	1	1
Chapitres différents	2	1
Pages sur le sujet	3	2
Documents sur le sujet	9	4
Photographies	2	
Tableaux	1	1
Textes explicatifs	3	1
Extraits de documents historiques	1	2
Cartes	1	
Affiches	1	

Dans ce tableau comparatif, nous retrouvons les documents présents dans les manuels de l'éditeur Belin édition Odyssée dans les programmes 2008 et 2016. Nous remarquons que le manuel E contient tous les types de documents proposés dans les deux ouvrages de Belin. Le manuel F ne comprend pas de photographies, de cartes ni d'affiches. Ce dernier compte seulement 4 documents pour 2 pages sur le sujet de la traite négrière contrairement au manuel E qui recense 9 documents pour 3 pages sur le sujet.

Cette différence de contenu entre le manuel E qui est pour une classe de CM2 et le manuel F conçu pour une classe de CM1 est en contradiction avec les programmes officiels. En effet, ces derniers abordent en plus grande quantité le thème de l'esclavage et de la traite négrière pour la classe de CM1 que pour la classe de CM2. Or, dans ces manuels Belin, nous pouvons souligner qu'il y a plus de pages et documents dans le manuel E, dédiée à une classe de CM2, que dans le manuel F qui est pour des élèves des CM1.

Magnard Edition Odysséo	Programmes 2008 Cycle 3 Manuel G	Programmes 2016 Cycle 3 Manuel H
Thèmes différents	2	2
Chapitres différents	3	3
Pages sur le sujet	8	8
Documents sur le sujet	23	26
Gravures	3	4
Photographies	3	3
Tableaux	2	2
Dessins	4	2
Textes explicatifs	8	7
Extraits de documents historiques	1	5
Cartes	1	2
Affiches	2	2
Sculptures	1	1
Caricatures	1	1

Nous remarquons, à travers ce tableau comparatif entre les manuels Odysséo de l'éditeur Magnard conformément aux programmes de 2008 et 2016, que le contenu présent sur le sujet de la traite négrière est semblable durant les deux réformes, voir même en légère augmentation après 2016. Effectivement, les deux manuels comptent 8 pages chacun sur le sujet de la traite négrière, cependant, le manuel H présente 26 documents sur le sujet contre 23 documents pour le manuel G. Nous observons également que le type de documents est réparti correctement dans les deux manuels. En effet, sur les 10 types de documents proposés par Belin, chaque

manuel en compte 7 ; le manuel G ne présente pas de tableaux ni de caricatures et le manuel H n'a pas d'affiches ni de sculptures.

Nous constatons donc que chez l'éditeur Magnard dans son édition Odysséo, les documents en rapport avec la traite négrière sont en augmentation entre la réforme des programmes de 2008 et celle de 2016. Il aurait été intéressant d'avoir un manuel de cette édition conforme aux programmes de 2002 afin d'observer si l'augmentation de la présence du sujet de la traite négrière a commencé depuis 2002 ou si celle-ci a diminué entre les programmes de 2002 et ceux de 2008 avant d'augmenter aux programmes de 2015.

Grâce à ce corpus de manuels, nous allons concevoir une séquence pédagogique pour une classe de cycle 3.

Partie 3 : Proposition de séquence

Dans cette partie, nous allons proposer une séquence pédagogique sur le sujet de la traite négrière. Celle-ci peut être mise en place dans une classe d'élèves de cycle 3. Elle reprend les documents présents dans les manuels d'Histoire de cycle 3 de notre corpus utilisé dans ce mémoire.

Problématique ou thématique de la séquence : Les grandes découvertes et les premiers empires coloniaux sous l'influence du pouvoir royal.		
N° séance et objectif de la séance	Notions	Supports envisagés
<p><u>1^{ère} séance</u> : <i>Un roi absolu de droit divin</i></p> <p>Objectif :</p>	<p>Dates de son règne.</p> <p>Droit divin.</p> <p>Le roi soleil.</p> <p>Monarchie absolue.</p> <p>Le château de Versailles</p>	<p>- Le portrait de Louis XIV « <i>en costume de sacre</i> » d'Hyacinthe Rigaud.</p>  <p>- Détail sur « les domestiques » tiré d'un tableau du XVII^{ème} siècle.</p> 
<p><u>2^{ème} séance</u> : <i>l'origine des empires coloniaux Français.</i></p> <p>Objectif : Découvrir certaines expéditions à la découverte du monde.</p>	<p>Découverte des motivations des explorateurs.</p> <p>Christophe Colomb.</p> <p>Vasco de Gama découvre l'Inde.</p> <p>Magellan entreprend le tour du monde.</p> <p>Mise en place du commerce mondiale.</p>	<p>- Témoignage de Bartolomé de Las Casas, XVI^{ème} siècle.</p> <p>- Jacques Cartier remontant le fleuve Saint-Laurent, tableau du XIX^{ème} siècle.</p> 

3^{ème} séance : Les débuts de l'empire colonial Français.

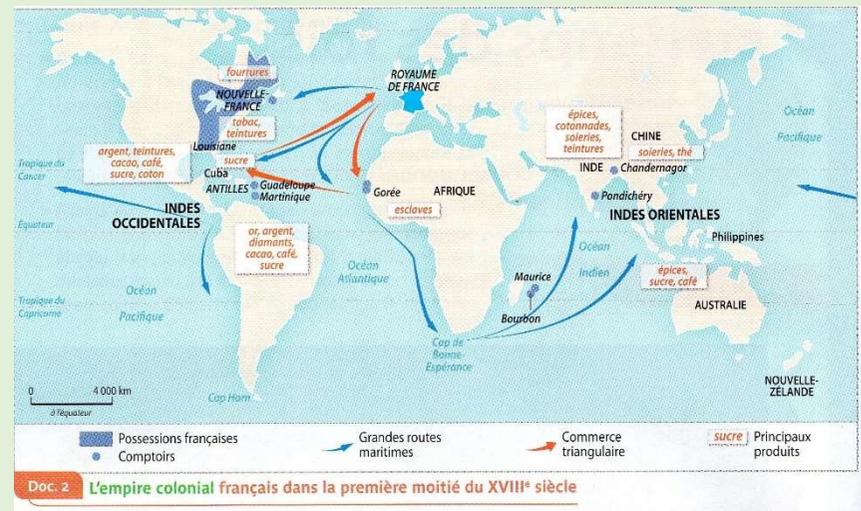
Objectif : Comprendre les enjeux commerciaux des conquêtes et des colonies.

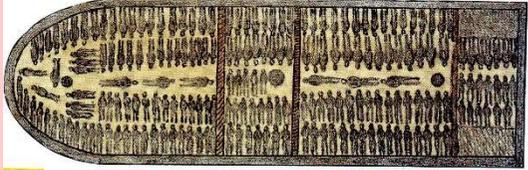
Commerce triangulaire.
L'emprise de l'Europe sur le monde.

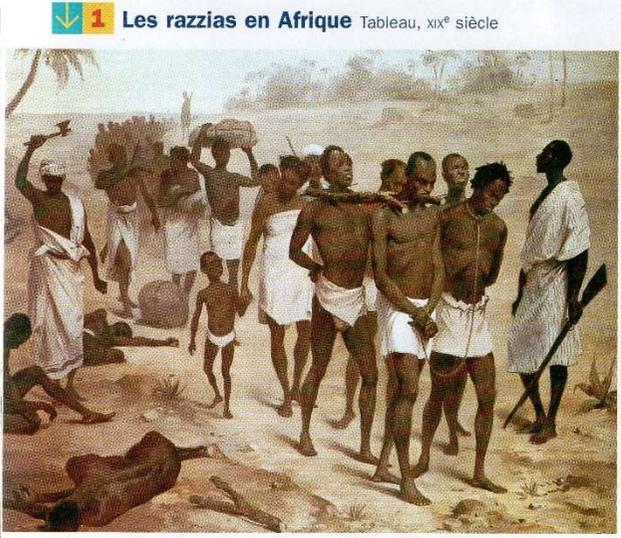
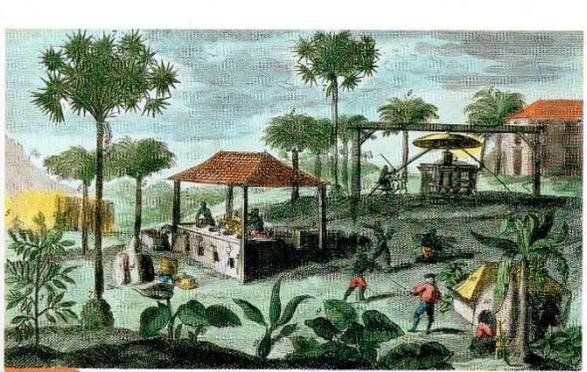
- Une carte des colonies Françaises au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.



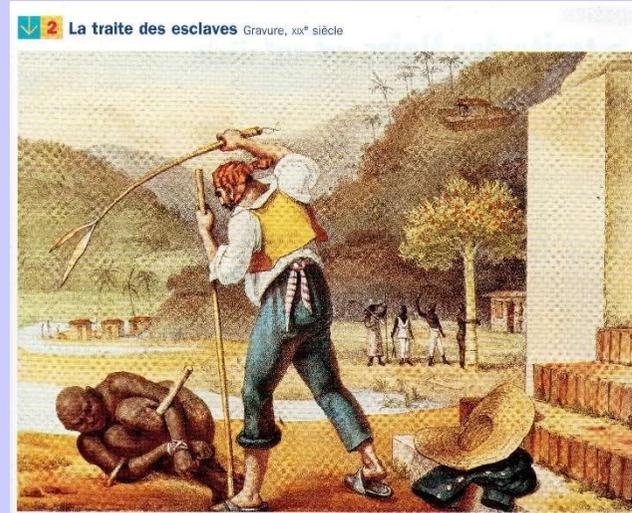
- Carte de l'empire colonial français au début du XVIII^{ème} siècle.



		<p>- Carte du commerce triangulaire mondial.</p>	<p>● Le commerce triangulaire</p>  <p>DOC. 8 Le commerce triangulaire.</p>
<p>4^{ème} séance : <i>La traite des Noirs</i>.</p> <p>Objectif : Comprendre ce qu'est l'esclavage et ses conséquences.</p>	<p>Les bateaux négriers.</p> <p>La capture des Africains et commerce des esclaves sur les colonies.</p>	<p>- Extrait de « <i>Mémoire sur le commerce</i> » de Colbert, 1694</p> <p>- Extrait de « <i>L'esprit des lois</i> » de Montesquieu.</p> <p>- Gravure du bateau négrier « Le Brooks ».</p>	 <p>DOC. 9 Des esclaves entassés sur le négrier, <i>Le Brooks</i>, gravure anonyme du 17^e siècle.</p>

		<p>- Tableau « Les razzias en Afrique », XIX^{ème} siècle.</p>  <p>1 Les razzias en Afrique Tableau, XIX^e siècle</p>
<p>5^{ème} séance : <i>Les colonies</i></p> <p>Objectif : comprendre la vie sur les colonies</p>	<p>Marchandises exploitées dans les plantations.</p> <p>Les conditions de vie des esclaves sur les plantations.</p>	<p>- Témoignage d'un ancien esclave, d'après « <i>La Véridique Histoire d'Olaudah Equiano</i> » 1789.</p> <p>- Gravure « <i>plantation sucrière aux Antilles</i> », Jean-Baptiste Labat, XVIII^{ème} siècle.</p>  <p>Doc. 7 Plantation sucrière aux Antilles</p> <p>Gravure de Jean-Baptiste Labat, XVIII^e siècle.</p>

- Gravure de la traite des esclaves, XIX^{ème} siècle.



Conclusion

Dans le but de percevoir la place consacrée à l'esclavage et à la traite négrière dans les programmes officiels, il était nécessaire de prendre comme point d'appui son introduction officielle dans des programmes de 2002 grâce à la loi Taubira de 2001.

Grâce à cela, nous avons pu remarquer que le sujet de la traite négrière est présent dans tous les manuels du corpus. Ils intègrent tous des documents de divers types qui permettent aux élèves de mieux visualiser et comprendre les enjeux et les tensions que peut soulever ce sujet dans notre société.

Cependant, nous observons que le sujet est de moins en moins présent en général dans les manuels d'Histoire de cycle 3 depuis son instauration. En effet, la loi Taubira a eu un impact important sur la constitution des programmes de 2002 et dans les manuels conformes à ces derniers. Néanmoins, au fil des années et des réformes de programmes, nous constatons que le sujet de la traite négrière devient un sujet banalisé et donc moins présent dans les manuels de cycle 3.

Nous pouvons également se questionner sur l'impact direct qu'aurait l'enseignement de la traite négrière sur l'enseignement du roman national. Ces enjeux sociétaux ont donc un impact sur les éditeurs de manuels de cycle 3 et donc sur l'enseignement de l'Histoire à l'école.

Bibliographie

Corpus :

Histoire, Cycle 3, Hatier, Collection Magellan, 2007

Histoire, Géographie, Histoire des arts, CM1, Hachette Education, Collection Les ateliers Hachette, 2010

Histoire, Histoire des arts, Cycle 3, Magnard, Collection Odysseo, 2010

Histoire, Géographie, Histoire des arts, CM2, Hatier, Collection Magellan, 2011

Histoire, Géographie, Histoire des arts, Développement Durable, CM2, SEDRAP, Collection Les reporters, 2012

Histoire, Géographie, Histoire des arts, CM2, Belin, Collection Odysseo, 2012

Histoire, Géographie, Histoire des arts, CM1, Belin Education, Collection Odysseo, 2016

Histoire, Histoire des arts, EMC, CM1 CM2, Magnard, Collection Odysseo, 2017

Histoire, Géographie, EMC, CM1, Hatier, Collection Magellan, 2018

Histoire, Géographie, EMC, CM2, Hatier, Collection Magellan, 2019

Films, Documentaires :

Alloprof, 2015, *Le commerce triangulaire (France, Nouvelle-France et Antilles)*

Alloprof, 2015, *Le commerce triangulaire (Europe, Afrique et Amériques)*

C'est pas sorcier, 2017, *Quelle est l'histoire de l'esclavage à la Réunion*

La Folle Histoire, 2021, *L'esclave qui a défié Napoléon (Toussaint Louverture)*

Steven Spielberg, 1997, *AMISTAD*

Études :

Adjemian Boris, « Le débat inachevé des historiens français sur les « lois mémorielles » et la pénalisation du négationnisme : retour sur une décennie de controverse », *Revue arménienne des questions contemporaines*, UGAB, 2012

Alpers Edward A., Hooper Mathews S., « Parler en son nom : Comprendre les témoignages d’esclaves africains originaires de l’océan Indien (1850-1930) », *Annales HSS*, 4, 2008 p.799-828

Aristote, *La Politique*, Belles Lettres, Traduit par Barthélemy Saint-Hilaire, 1837

Dommergues Pierre, « L’esclavage dans le développement de la société et de l’économie » (à propos du livre d’Eugene D. Genovese, *Roll, Jordan, Roll*, Pantheon Book, New-York, 1974), *Le Monde Diplomatique*, Février 1976

Grenouilleau Olivier, *La traite des Noirs*, PUF, 2018

Pourchasse Pierrick, « Les grands débats actuels de l’historiographie sur la traite négrière », *Cahiers du CEIMA*, 2009, p.167 à 183

Articles Journalistiques :

Journal Le Monde, « La dette de l’esclavage », 26 Avril 1998

Sitographie :

Mémoires des abolitions de l’esclavage, pôle mémoriel national de l’Est de la France
abolitons.org

Textes Officiels :

Bulletin Officiel n°1 du Ministère de l’Education Nationale et du Ministère de la Recherche,
14 Février 2002

Bulletin Officiel n°31 du Ministère de l’Education Nationale et du Ministère de la Recherche,
30 Juillet 2020

Lois Ordinaires :

Loi du 1er juillet 1972, dite « Loi Pleven »

Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe,
dite « Loi Gayssot »

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l’esclavage en tant
que crime contre l’humanité, dite « Loi Taubira »

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, dite « Loi Mekachera »

Mémoires Universitaires :

Porte Anne-Catherine, « L'esclavage dans les programmes scolaires », 2006

Sorin Marlène, « La représentation du Noir à travers l'enseignement de l'esclavage dans les manuels scolaires depuis 2002 », 2014

Résumé du mémoire :

Le but de ce mémoire de recherche est de rendre compte de la présence de la traite négrière dans les manuels d'Histoire de cycle 3. On y retrouve les notions historiques autour du sujet ainsi que l'évocation de ce dernier dans les programmes officiels du Ministère de l'Éducation Nationale. L'étude centrale de ce mémoire concerne l'impact de la loi Taubira de 2001 sur les éditeurs de manuels scolaires d'Histoire.

Mots clés : Traite négrière, esclavage, Histoire, manuels scolaire, cycle 3, loi Taubira